

Metz, le 25 octobre 2019

COMMUNIQUE

Un partenariat signé entre Metz Métropole et la Chambre d'Agriculture de Moselle en faveur du développement agricole !

Ce vendredi 25 octobre, sur le salon AGRIMAX, Metz Métropole et la Chambre d'Agriculture de Moselle ont signé une convention de partenariat en faveur du développement agricole sur le territoire. Cette signature s'inscrit dans la continuité de leur adhésion conjointe au réseau national Terres en Villes de 2013 et aux collaborations de ces derniers mois.

Traçabilité et qualité des produits, consommation plus responsable et locale, lutte contre le gaspillage alimentaire, respect des ressources naturelles... sont des tendances fortes exprimées par les consommateurs et les habitants.

Metz Métropole a la volonté d'y répondre en mettant en oeuvre des politiques adéquates qui passent notamment par un rapprochement des acteurs du territoire : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités. La Chambre d'Agriculture de Moselle apparaît donc comme le partenaire naturel et indispensable de cette démarche.

Cette convention de partenariat a pour objectif de mettre en commun nos compétences respectives aux services d'objectifs partagés à savoir :

- La promotion d'une agriculture de proximité (produire, transformer et consommer local)
- Développer une agriculture résiliente et préservatrice de nos ressources naturelles (s'adapter au changement climatique)
- Contribuer à une alimentation de qualité accessible à tous (approvisionnement des cantines scolaires par exemple).

Cette collaboration comprend 7 axes de travail qui portent sur :

- Le soutien à l'évolution du salon Agrimax pour en faire le 3^{ème} salon de l'élevage en France,
- L'aide à l'installation de nouveaux exploitants agricoles notamment dans le domaine du maraichage avec comme site d'accueil vitrine, le Plateau de Frescaty, ...
- L'accompagnement à l'aménagement du Plateau de Frescaty ou de tout autre espace d'accueil dédié à l'agriculture (création de terres agricoles, aménagement de haies et de zone boisées, localisation des lieux de stockage, etc);
- L'expérimentation "grandeur nature "de nouvelles pratiques agricoles (économie de la ressource en eau, agroforesterie, amélioration de la qualité agronomique des sols, etc),
- La contribution à l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la métropole dans le but de favoriser le développement des exploitations agricoles et de préserver leur espace de production.
- La mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial, consistant à définir une politique globale en faveur d'une alimentation de proximité, de qualité et accessible à tous !

Cette convention est signée pour une période de 3 ans.

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr